

UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE (part A)

Myria AM

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif d'offrir un portefeuille composé de valeurs cotées sur les marchés des pays membres de l'Union européenne à des souscripteurs qui souhaitent investir sur les marchés d'actions européens. L'action du gérant vise à obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap® (dividendes réinvestis) représentatif de l'évolution des grandes capitalisations boursières de l'Union Européenne et de la Suisse, en sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de gouvernance, de responsabilité sociale et sociétale, et de respect de l'environnement.

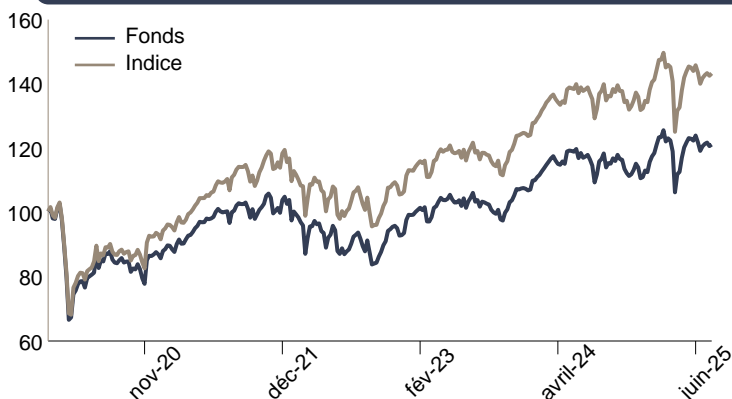
Profil de risque



Chiffres clés au 31/07/2025

Valeur liquidative	124.85 €	Nombre de positions	57
Actif net du fonds	48.91 M€	Taux d'investissement	98.51%

Evolution de la performance



Jusqu'au 01/07/2024, les performances du Fonds indiquées correspondent à celles du FCP « UFF PRIVILEGE A FR0013323730 » (le Fonds absorbé). Ce dernier a été absorbé par le Fonds « UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE (part A) » le 01/07/2024. L'indice de référence est le Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap (dividendes réinvestis) depuis le 02/01/2024. Avant l'indice était le STOXX Europe ex UK Large (dividendes réinvestis).

Principaux mouvements

Achats/Reforcements	Ventes/Allègements
Bnp Paribas	Amadeus It Group Sa
Iberdrola Sa	Sika Ag-Reg
Roche Holding Ag	Commerzbank Ag
Essilorluxottica	Basf Se
Anheuser-Busch Inbev	Ing Groep Nv

Principales contributions

Contributions à la hausse		Contributions à la baisse	
Unicredit Spa	0.21%	Novo Nordisk A/S-B	-0.83%
Banco Santander Sa	0.19%	Asml Holding Nv	-0.43%
Intesa Sanpaolo	0.17%	Nestle Sa	-0.34%
Essilorluxottica	0.17%	Anheuser-Busch Inbev	-0.17%
Banco Bilbao Vizcaya	0.15%	Iberdrola Sa	-0.15%
Total	0.89%	Total	-1.91%

Caractéristiques du fonds

Code ISIN :	FR001400PEM4	Fréquence de valorisation :	Quotidienne
Société de gestion :	Myria AM	Durée de placement recommandée :	5 ans
Date de création :	01/07/2024	Droit d'entrée (max) :	0.00%
Eligibilité PEA :	Oui	Frais de gestion direct :	3.07%
Centralisation :	14:30	Frais de gestion indirect (max) :	Non significatif
Classification SFDR	Article 8		
Commission de surperformance :	15% TTC de la performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence		

Performances du fonds et de l'indice de référence

	Fonds	Indice	Ecart
1 mois	-0.82%	-0.32%	-0.49%
YTD	7.26%	6.29%	0.97%
3 mois	1.71%	1.88%	-0.17%
6 mois	0.00%	-0.98%	0.98%
1 an	3.11%	2.97%	0.14%
3 ans	29.16%	32.75%	-3.59%
5 ans	44.61%	66.04%	-21.43%

Indicateurs de risque sur 1 an

Volatilité du fonds	17.54%	Ratio de Sharpe	0.01
Volatilité de l'indice	18.03%	Ratio d'information	0.06
Tracking Error	2.28%	Beta	0.96

10 principales positions

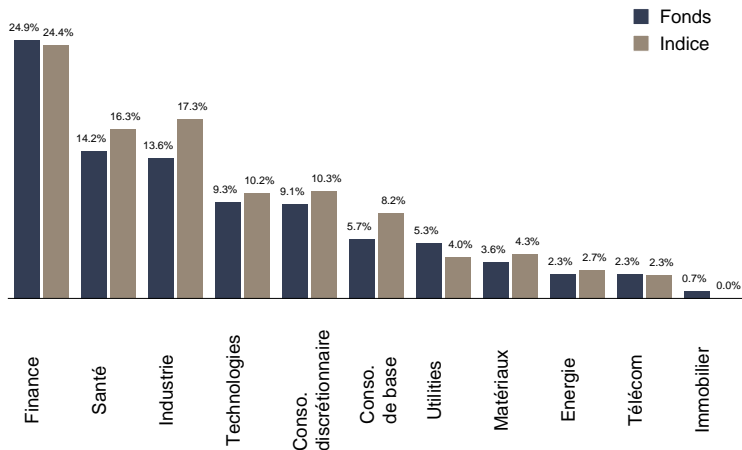
Valeur	Poids	Secteur d'activité
Uff Dynasties Famili	5.87%	Fonds actions
Sap Se	4.50%	Technologies
Asml Holding Nv	4.27%	Technologies
Novartis Ag-Reg	4.02%	Santé
Roche Holding Ag	3.96%	Santé
Siemens Ag-Reg	3.61%	Industrie
Nestle Sa	3.36%	Consommation de base
Allianz Se-Reg	3.16%	Finance
Banco Santander Sa	2.86%	Finance
Iberdrola Sa	2.78%	Services aux collectivités
Total	38.38%	

Gérant financier

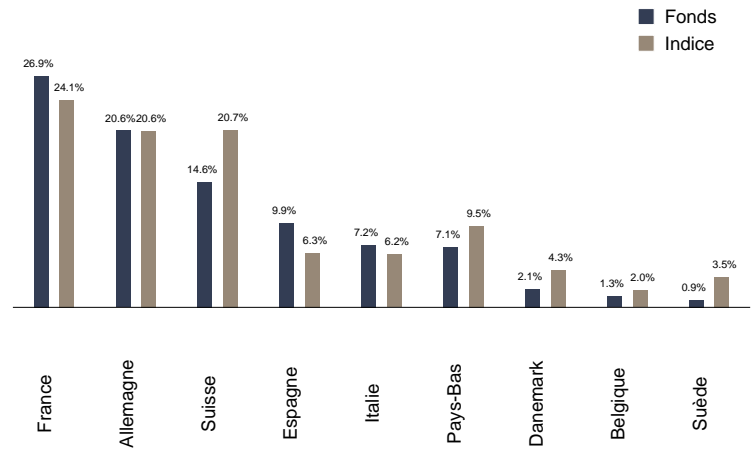
Myria AM

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne saurait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. L'OPC est investi sur les marchés financiers. Il présente un risque de perte en capital. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription et pour plus d'information sur les risques et les frais, il convient de se reporter aux prospectus, DIC et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes.

Répartition par secteurs de la poche actions



Répartition par pays



Historique des performances

	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Année
2025													
Fonds	7.26%	3.87%	-4.21%	-1.18%	4.07%	-1.46%	-0.82%						7.26%
Indice	7.34%	3.68%	-4.88%	-1.44%	3.92%	-1.64%	-0.32%						6.29%
2024													
Fonds	2.35%	2.10%	4.51%	-2.03%	2.96%	-1.27%	-0.88%	2.05%	-1.29%	-3.18%	-0.82%	-0.62%	3.62%
Indice	2.66%	2.77%	3.83%	-2.33%	3.27%	-0.42%	-0.03%	1.88%	-1.03%	-3.37%	-0.16%	-0.41%	6.57%
2023													
Fonds	7.49%	1.12%	1.05%	2.34%	-2.22%	2.99%	1.43%	-2.57%	-2.39%	-2.95%	6.65%	3.02%	16.44%
Indice	7.26%	1.65%	1.29%	2.23%	-2.04%	2.90%	1.60%	-2.46%	-2.38%	-3.18%	7.28%	3.66%	18.53%
2022													
Fonds	-3.75%	-4.32%	0.27%	-1.20%	-0.21%	-8.45%	6.62%	-4.63%	-5.11%	7.16%	6.95%	-3.77%	-11.31%
Indice	-4.96%	-4.18%	1.03%	-1.09%	-1.13%	-7.89%	8.15%	-4.93%	-5.60%	6.75%	7.11%	-3.64%	-11.36%
2021													
Fonds	-1.65%	2.76%	6.20%	2.04%	2.34%	0.84%	0.56%	2.46%	-3.57%	3.93%	-3.95%	5.64%	18.42%
Indice	-1.30%	2.07%	6.74%	2.24%	2.59%	2.07%	2.19%	2.42%	-3.90%	5.33%	-2.28%	5.55%	25.82%
2020													
Fonds	-1.99%	-8.65%	-15.43%	5.01%	2.75%	4.32%	-2.46%	2.07%	-3.39%	-6.27%	13.74%	1.21%	-11.55%
Indice	-1.33%	-8.66%	-13.34%	5.38%	2.42%	3.29%	-1.78%	2.38%	-1.57%	-5.38%	14.03%	2.00%	-5.17%

Jusqu'au 01/07/2024, les performances du Fonds indiquées correspondent à celles du FCP « UFF PRIVILEGE A FR0013323730 » (le Fonds absorbé). Ce dernier a été absorbé par le Fonds « UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE (part A) » le 01/07/2024. Les performances sont calculées nettes de frais de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Commentaire de gestion

Décidément, les mois se suivent sans vraiment se ressembler, mais rien ne semble entraver la marche en avant des marchés financiers risqués. Ce sont en réalité les accords commerciaux et les droits de douane annoncés en juillet qui ont animé les marchés financiers. Les Britanniques avaient ouvert la voie dès la fin mai, en concluant un accord établissant une taxation minimale de 10 % sur les biens produits au Royaume-Uni. Le 22 juillet, l'annonce d'un accord commercial "énorme" avec le Japon a ravivé l'optimisme des marchés. La majorité des biens nippons seront désormais taxés à « seulement » 15 %, à l'exception notable de l'aluminium et de l'acier, toujours taxés à 50 %. Cet allègement a permis aux industriels japonais de pousser un ouf de soulagement, le Nikkei 225 atteignant un sommet historique, proche des 42 000 points — une euphorie quelque peu retombée depuis. En Europe, c'est l'accord commercial du 27 juillet qui a été accueilli avec un certain soulagement, bien que certains termes paraissent étonnants. Par exemple, l'obligation faite aux Européens d'investir quelque 600 milliards de dollars aux États-Unis inclut un grand nombre de projets déjà validés par le secteur privé. Surtout, l'engagement d'acheter pour 750 milliards de dollars de produits énergétiques américains (pétrole, GNL, nucléaire, carburants ou semi-conducteurs) semble démesuré. La Commission européenne n'a en effet ni le pouvoir de passer commande, ni celui d'imposer quoi que ce soit aux entreprises européennes.

Malgré tout, on peut raisonnablement penser que la phase la plus tendue des négociations tarifaires est désormais derrière nous. Ce sujet devrait moins peser sur la fin de l'année. Mieux encore : si l'impact réel de ces mesures est inférieur aux anticipations des économistes, cela pourrait constituer un puissant soutien aux actifs risqués, à commencer par les actions européennes.

Depuis avril dernier, l'offensive commerciale américaine porte ses fruits. Les marchés actions outre-Atlantique ont presque comblé leur retard par rapport à ceux du Vieux Continent. En juillet, le S&P 500 et le Nasdaq ont progressé respectivement de 2,17 % et 3,7 %, contre 1,38 % pour le CAC 40 et 0,3 % pour l'EuroStoxx 50. Ainsi, l'écart de performance entre le S&P 500 et l'EuroStoxx 50 tombe désormais à moins de 2%, dans leur devise respective.

Sur le front des taux d'intérêt, le vote de la « Big Beautiful Bill » le 3 juillet a été contrebalancé par les nombreux accords commerciaux qui permettraient de financer, en tout ou partie, les 3 300 milliards de déficit générés sur dix ans par cette loi de baisse des recettes fédérales. Le taux américain à 10 ans ne progresse que d'une dizaine de points de base sur le mois, en ligne avec les tendances observées sur les marchés obligataires allemand et français.

Enfin, la défaite relative d'Ursula von der Leyen dans son bras de fer avec Donald Trump a fait trébucher la monnaie unique, qui recule de plus de 3 % face au dollar.

Sur le portefeuille, nous avons essayé de mettre à profit la volatilité des marchés pour effectuer quelques ajustements. Nous avons en particulier manœuvré au gré des publications de résultats pour renforcer certaines lignes dont les publications ont confirmé les cas d'investissement (BNP Paribas, Iberdrola, Roche par exemple). Dans le cadre d'une amélioration de la visibilité sur les droits de douanes nous avons également renforcé des sociétés fortement exposées (ASML). A l'inverse, nous avons pris des profits sur des titres ayant fortement progressé depuis de la débute de l'année, à l'instar de Commerzbank dont la valeur avait plus que doublée à la fin du mois depuis le début de l'année !

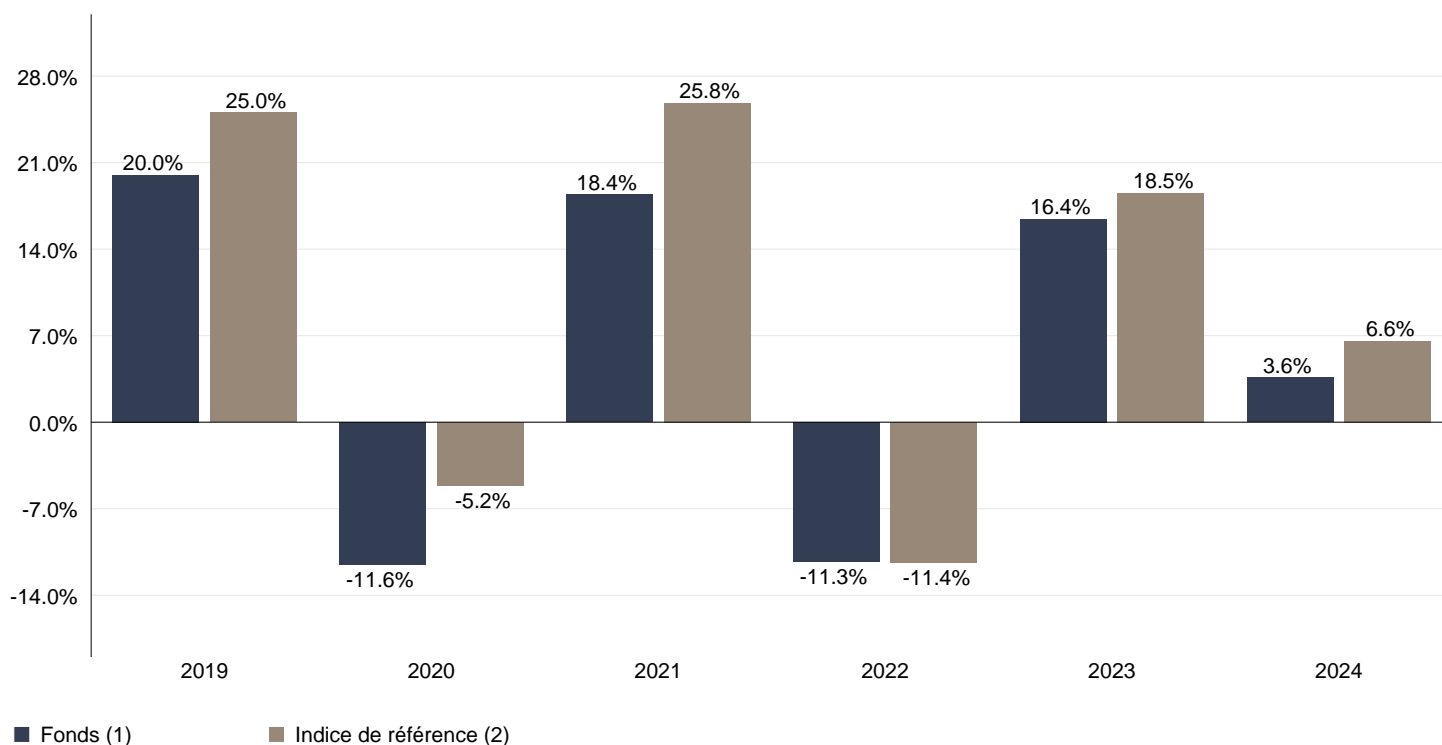
Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne saurait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. L'OPC est investi sur les marchés financiers. Il présente un risque de perte en capital. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription et pour plus d'information sur les risques et les frais, il convient de se reporter aux prospectus, DIC et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes.



Informations relatives aux performances passées

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an depuis sa création le 01/06/2018 par rapport à sa valeur de référence.

Il peut vous aider à évaluer comment le fonds a été géré dans le passé et le comparer à sa valeur de référence.



(1) Jusqu'au 01/07/2024, les performances du Fonds indiquées correspondent à celles du FCP « UFF PRIVILEGE A FR0013323730 » (le Fonds absorbé). Ce dernier a été absorbé par le Fonds « UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE (part A) » le 01/07/2024.

(2) L'indice de référence est le Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap (dividendes réinvestis) depuis le 02/01/2024. Avant l'indice était le STOXX Europe ex UK Large (dividendes réinvestis).

Date de création : 01/06/2018

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

UFF ACTIONS PRIVILEGE EUROPE (part A)

Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les critères suivants :

3 piliers	17 critères dont :
Environnement	Emissions de gaz à effet de serre, scope 1, 2 et 3
	Part d'énergie renouvelable
	Gestion de l'eau
	Emissions de déchets et déchets dangereux
Social	Politique de biodiversité
	Taux de rotation des employés
	Formation des collaborateurs
	Pourcentage de femmes dirigeantes
Gouvernance	Politique ESG publiques
	Gestion des risques sociaux
	Suivi quantitatif de l'écart de rémunération
	Indépendance du conseil d'administration
	Rémunération liée aux objectifs ESG
	Pourcentage de femmes au conseil d'administration

INDICATEURS

Les informations sur chaque critère sont issues des rapports annuels des sociétés. Les critères sont normalisés pour pouvoir être comparés entre eux. La note globale résulte de l'équipondération par pilier de l'ensemble de ces critères.

APPROCHE ESG : Approche Best in Class

Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers. Pour être éligible à l'investissement, une société doit figurer parmi les 80% les mieux notées de chaque secteur (11 secteurs identifiés). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

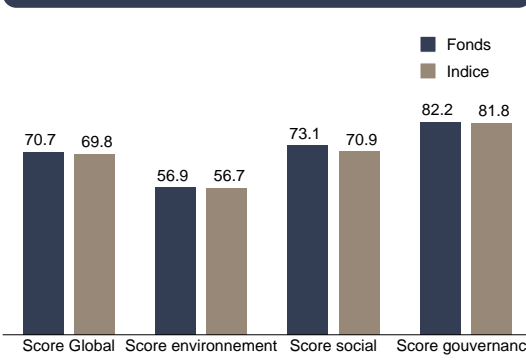
INDICE DE REFERENCE

Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR

Score ESG

	Score	Couverture
Fonds	70.7	92.43%
Indice	69.8	100.00%

Score global et critères



Top 10 émetteurs : score ESG

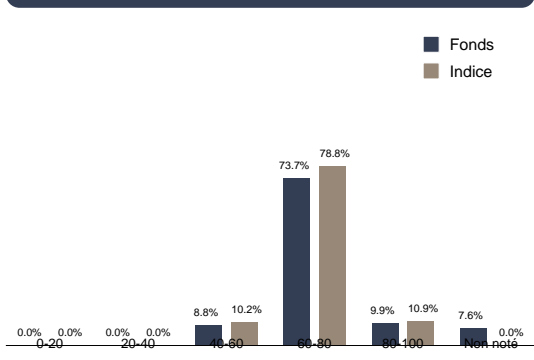
Nom	Poids	Score ESG
L'Oreal	1.13%	83
Roche Holding Ag	4.02%	82
Zurich Insurance Gro	0.64%	82
Ing Groep Nv	1.38%	81
Schneider Electric S	2.73%	80
Amadeus It Group Sa	0.51%	79
Asml Holding Nv	4.33%	78
Sika Ag-Reg	0.52%	77
Airbus Se	2.27%	77
Caixabank Sa	1.18%	77
Total	18.71%	

Intensité carbone

(en tonnes par million d'euros de revenus)

31/07/2025	Fonds	Indice	Relatif
Total	834	1229	-395

Répartition par score ESG



Top 10 émetteurs : intensité carbone

Nom	Poids	CO2 émis (t / CA M€)
Airbus Se	2.27%	6841
Siemens Ag-Reg	3.66%	5502
Eni Spa	0.68%	2573
Totalenergies Se	1.69%	2493
Safran Sa	2.07%	2474
Engie	0.88%	2147
Air Liquide Sa	2.55%	2139
Basf Se	0.54%	1572
Schneider Electric S	2.73%	1502
Enel Spa	1.68%	1276
Total	18.76%	

Exemple de critères d'indicateurs d'impact

		Valeur	Couverture
Environnement	Pourcentage moyen d'énergie renouvelable consommée	46.70%	87.87%
Social	Pourcentage moyen de femmes cadres	26.93%	92.43%
Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	68.63%	92.43%

Couverture par un score ESG

Score ESG Global : Ce score est la somme équipondérée des critères sélectionnés. Pour les secteurs de la finance, télécommunications, technologie et immobilier, on supprime les critères d'utilisation de déchets dangereux, rejet des déchets et utilisation de l'eau qui sont non pertinents. Pour les autres secteurs, on conserve les 17 critères. La note finale est comprise entre 0 et 100.

Score Environnement : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Environnement. Il est compris entre 0 et 100.

Score Social : Ce score est la somme des critères correspondants au pilier Social. Il est compris entre 0 et 100.

Score Gouvernance : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Gouvernance. Il est compris entre 0 et 100.

Intensité carbone

Ce chiffre représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO2), par million d'euros de chiffre d'affaires. Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit), du Scope 2 (émissions de gaz à effet de serre indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit) et du Scope 3 (autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...). Ainsi, pour chaque million d'euros de chiffre d'affaires, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO2.

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne saurait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. L'OPC est investi sur les marchés financiers. Il présente un risque de perte en capital. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription et pour plus d'information sur les risques et les frais, il convient de se reporter aux prospectus, DIC et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes.